

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de BRAMANS Aménagement hydroélectrique sur le Saint Bernard

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2019 est ouverte en mairie de Bramans une enquête publique de 31 jours du vendredi 5 avril 2019 au dimanche 5 mai 2019 concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le ruisseau du Saint Bernard sur la commune de Bramans.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Bramans du vendredi 5 avril 2019 au dimanche 5 mai 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Bramans (lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et le mardi de 15h à 17h30).

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Bernard RATEL est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Bramans :

- lundi 8 avril 2019 de 9h à 12h
- lundi 15 avril 2019 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur le registre tenu à sa disposition en mairie de Bramans.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- à la mairie de Bramans, siège de l'enquête, par courrier postal,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr
- sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Les observations reçues par voie électronique seront dupliquées et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Laurent VOISIN, de la société SUMATEL se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur le projet (adresse postale : SUMATEL- 84, Allée des Perce-neige - 73 540 LA BATHIE - mail : laurent.voisin1@bbox.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bramans et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.